



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 10 avril 2019 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 24^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 3^{ème} de cette année 2019, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 31 mars 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 7 MM. Glauser, Hunziker, Mouvet, Richards, Weber, Wessner
et Wirth

Absents : 0

Présents : 53

Majorité absolue : 27

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 avril 2019

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 10 avril 2019 est accepté par 49 voix pour et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019

PV n° 02/19 du 13 mars 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun Conseiller ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Laurent Clerc : Au sujet de mon intervention en milieu de page 21, je souhaiterais que mon prénom soit indiqué.

M. Rodriguez : Au sujet de mon intervention en bas de la page 20, il y a un « parle » de trop : « Ici on ne parle pas de petites superstructures... ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 02/2019 du 13 mars 2019 est accepté par 46 voix pour et 4 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Fin mars j'ai reçu un courrier de la Municipalité me demandant de vous rappeler la teneur de l'article 40h, alinéa 2, de la Loi sur les Communes. En effet, ce courrier fait suite à un contact téléphonique qui a eu lieu entre une Conseillère communale et une employée de l'Administration communale concernant le dépôt de la proposition du Bureau pour les indemnités du secrétaire du Conseil communal. Cette Conseillère s'est renseignée sur les modalités et la procédure concernant les charges sociales qui devraient être retenues sur l'indemnité de la fonction de secrétaire. Rien de grave d'autant plus que cela ne portait pas sur un préavis déposé par la Municipalité mais sur une proposition du Bureau. Malgré cela je me dois de vous rappeler la teneur de l'article 40h, alinéa 2, de la Loi sur les Communes qui précise : « Après consultation préalable de la Municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'Administration communale, la Municipalité peut demander à être entendue avant que la commission procède à l'investigation envisagée et à y participer. ». Par ailleurs, je dois rajouter que la Municipalité précise qu'elle doit impérativement avoir donné son accord pour qu'un membre d'une commission puisse contacter un employé communal. J'espère que de telles situations ne se reproduiront plus dans le futur.

Quelques dates à retenir :

- Prochaines séances du Conseil les mercredis 5 et 26 juin. En fonction de l'ordre du jour à traiter le 5 juin il est possible que nous avancions le début de la séance d'une demi-heure mais ce sera indiqué dans votre convocation. Le 26 juin ce sera obligatoirement beaucoup plus tôt étant donné que la séance sera suivie du repas qui aura lieu à l'auberge communale.
- Le 19 mai auront lieu les votations fédérales
- Au sujet de la rencontre avec le Conseil communal de Préverenges, le jeudi 16 mai, des informations vous ont été transmises. Merci de venir nombreux. Pour rappel, l'année dernière il y avait 30 membres de Préverenges et juste une vingtaine de Serpelious. Délai d'inscription au 10 mai auprès de notre secrétaire.
- Le 23 mai, conférence d'agglomération du PALM qui se déroulera à la salle Métropole à Lausanne.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Tout d'abord et pour faire suite à la demande de Mme Parent, j'ai pris contact avec le garde-forestier, M. Laurent Robert, et j'ai le plaisir de vous informer que les Conseillers communaux seront les bienvenus pour une visite de la forêt le samedi 29 juin. Rendez-vous est fixé à 10h00 devant le bâtiment de la Faune, au chemin du Laviau.

J'aimerais ensuite revenir sur la demande de M. Dubuis de distribuer un tout-ménage à propos du nouveau règlement sur les arbres. La Municipalité adhère à cette idée de communication mais, par soucis d'économie, préfère un encart dans le prochain numéro du Serpeliou pour y présenter les principales nouveautés du règlement.

Je voudrais ensuite vous faire un retour sur le processus de consultation du PDI qui s'est tenu ces derniers mois. 103 réponses ont été reçues par le SDOL, venant de différentes associations ou organismes partenaires, de 3 entreprises, d'un parti politique et de nombreux particuliers. Sur ces 103 réponses une quinzaine concernaient notre commune et principalement le sentier pédestre au bord du lac.

Mon avant-dernière communication concerne les offres d'emplois d'été au sein de l'administration communale. La Municipalité a décidé de donner la priorité pour ces jobs d'été aux jeunes Serpelious. La liste des postes ouverts va prochainement être publiée sur le site de la commune et le choix se fera sur le principe du premier arrivé, premier servi.

Enfin je terminerais en vous annonçant que la Municipalité relance une vente de vin rouge de la commune pour les Conseillers communaux à CHF 10.— la pièce. Comme lors de la dernière action, il vous suffit de vous rendre au secrétariat municipal pour y acheter directement vos bouteilles.

Mme Merminod : Comme vous l'avez certainement vu dans les journaux, la décision du Canton est tombée concernant les activités gratuites des élèves de nos écoles ce qui implique que, dès la rentrée 2019, les communes vont prendre à leur charge les camps scolaires, les sorties culturelles, etc. Je peux déjà vous annoncer un dépassement de budget pour l'année 2019 pour ce qui concerne les camps et les sorties puisque les camps ont déjà été réservés depuis une année, voire deux ans.

Toujours concernant les écoles, cette année, au mois de juin, nos élèves vont passer une journée à nettoyer les rives du lac, une fois que les notes seront terminées et les ECR passées. Ils vont aller, soit nettoyer les rives du lac, soit arracher la renouée qui est une plante invasive bien connue de tous. Cela se fera en collaboration avec l'Association pour la Sauvegarde du Lemman qui a organisé cette sortie avec la voirie afin d'organiser et de répartir les groupes d'élèves sur différents endroits.

Enfin les élèves de la Planta ont construit un voilier. Je vous en avais déjà parlé et vous avez pu suivre le déroulement dans le Serpeliou qui raconte cette magnifique histoire. Le voilier est presque terminé il y aura l'inauguration le mercredi 12 juin, à 19h00, au port des Pierrettes. Vous êtes tous cordialement invités à y assister. Le bateau sera baptisé, il portera les armoiries des deux communes et il aura un drapeau de chaque commune à chaque bout.

Mme Theumann : Je rebondis sur ce qu'a dit ma collègue à propos de l'action sur la renouée. Comme vous avez peut-être déjà pu le lire dans la dernière édition du Serpeliou, cette action qui a commencé l'année passée encadrée par l'ASL a permis après 8 passages dans la saison de 11 bénévoles dont 3 Serpelious, d'arracher plus 286 kilos de plantes, soit une économie de travail de 15 jours pour une personne à la voirie. L'expérience montre qu'il faut environ 7 ans pour éradiquer cette plante donc ce n'est pas terminé. C'est vrai que les enfants vont participer cette année, pendant une des 8 journées, à l'arrachage de la renouée mais nous avons toujours besoin de Serpelious donc n'hésitez pas à en parler autour de vous et à vous engager pour cette cause. Les dates des arrachages se trouvent sur notre site et sur les panneaux d'indication au bord du lac.

Le concept des jardins communautaires a eu beaucoup de succès puisque nous avons dépassé nos objectifs. En effet nous avons plus de 25 personnes qui se sont annoncées, se sont mises au travail et nous invitent à l'inauguration d'un jardin le 18 mai prochain dès 16h00. Le jardin se trouve en face de l'école des Pâquis.

Chaque année en Suisse romande une Fête de la nature a lieu. Cette année elle aura lieu le week-end du 25 et 26 mai. Dans ce cadre les promenades vertes de Saint-Sulpice ont été remaniées et seront proposées sous trois formats différents, à savoir des ballades d'une heure à peu près, à l'ouest au centre et à l'est du village le samedi 25 mai uniquement. Tous les détails pour s'inscrire pour cette journée-là se trouvent sur le site de la commune ou sur le site de la Fête de la nature. Je vous poserais tout à l'heure l'affiche sur la table.

Finalement, nous sommes heureux d'accueillir à Saint-Sulpice un groupe d'étudiants pluridisciplinaires de l'EPFL qui montent une voiture de course électrique. La conception de cette voiture de course avec des techniques novatrices de propulsion électrique et de fibre naturelle pour la carrosserie répond totalement à nos deux objectifs qui consistent à soutenir des projets de développement durable et à développer notre collaboration avec l'EPFL. Cette voiture s'appelle Orion, elle a été inaugurée hier à l'EPFL et sera montée dans l'un des locaux vides de l'ancienne école enfantine. Nous sommes ravis que ce groupe nous ait choisis pour leur première démonstration publique du bolide. Ça se passera le dimanche 30 juin sur la place du Débarcadère. Des démonstrations et des explications seront données ce jour-là ainsi que d'autres surprises. Les classes auront l'opportunité de la voir la semaine suivante et après elle partira sur le circuit. Pour vous mettre l'eau à la bouche je vais vous montrer de quoi elle a l'air en vous passant un film qui a été montré hier lors de l'inauguration.

Mme la Municipale Theumann diffuse la vidéo sur un écran.

Mme Theumann : Actuellement la carrosserie est complète et notre logo se trouve juste au-dessus du logo EPFL et sur les deux ailerons de côté. Nous sommes donc bien visibles, nous en sommes ravis et nous vous encourageons à réserver le 30 juin pour venir la voir rouler.

5. Dépôt du préavis n° 06/19 : « Demande de crédit de CHF 20'000.— pour la réfection de quatre pontons d'amarrage sur la Venoge »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 06/19.

M. Dubuis : J'ai entendu dire que les travaux dont il est question dans le préavis sont déjà commencés et même très avancés, près d'être achevés. Je voudrais savoir si c'est exact.

M. le Syndic : Effectivement M. Dubuis, vous avez tout à fait raison. J'ai informé le Conseil lors de sa dernière séance de ces travaux qu'il fallait faire d'urgence. Nous avons attendu l'information, nous avons demandé des devis et nous avons très rapidement commencé à faire faire ces travaux car je vous rappelle que la Commune loue les emplacements des pontons et nous arrivons à la saison où les propriétaires de bateaux commencent à vouloir intégrer leurs places de ponton. C'est pour ça que, comme je l'ai indiqué dans le préavis, conformément à l'article 87 du règlement du Conseil nous avons fait les travaux et nous venons ce soir vous demander d'avaliser ce préavis.

M. Spaccapietra : Je voudrais savoir combien un propriétaire de bateau paie la location d'une place ?

M. le Syndic : S'il habite dans la commune je crois que c'est CHF 400.— par année et s'il n'habite pas la commune je crois que le tarif est plus élevé mais je n'ai pas le chiffre en tête..

M. Spaccapietra : Est-ce que financièrement il y a un intérêt pour la commune de dépenser CHF 20'000.— pour toucher ces locations ?

M. le Syndic : Je ne sais pas s'il y a un intérêt pour la commune de dépenser cet argent mais si vous êtes locataire d'une place de parc et qu'on fait une fouille devant votre place de parc et que vous ne pouvez pas y accéder je ne pense pas que vous serez très heureux. Comme les propriétaires de bateau paient une place d'amarrage il est logique qu'ils puissent y accéder. En tant que propriétaires de ces pontons nous devons les entretenir. La rivière est une matière vivante qui provoque des ravinements et des chutes d'arbres, d'ailleurs un arbre est tombé sur le bateau d'un propriétaire l'année passée. C'est donc notre devoir d'entretenir les rives et les ports. Ces dépenses font partie du budget mais comme vous le savez je n'ai pas pu l'utiliser comme je le souhaitais.

M. Pache : Je déclare mes intérêts : je suis d'abord l'heureux locataire d'une place d'amarrage mais qui n'est pas concernée par le préavis et ensuite je suis membre d'une association de navigateurs qui ont leur bateau ici. Je pense que la location pour les propriétaires qui n'habitent pas la commune est de CHF 600.— et si je fais le calcul avec un prix moyen de CHF 500.—, ça donne un revenu annuel pour la commune de CHF 35'000.— pour répondre à votre question.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée, présidée par l'ICD. M. le Président demande que le rapport lui soit transmis directement avant le jeudi 23 mai.

6. Dépôt du postulat « Plantation d'arbres sur le territoire communal »

M. le Président passe la parole à M. le co-déposant, M. Dubuis, pour la lecture de la substance du postulat.

M. Dubuis : J'aimerais d'abord rectifier quelque chose : nous avons travaillé ce postulat avec un groupe comprenant une personne ne faisant pas partie du Conseil communal et dans notre élan nous avons fait signer cette feuille à tout le monde, y compris à la personne qui n'avait pas le droit de la signer. Nous avons repéré l'erreur alors que le document vous avait malheureusement déjà été envoyé. J'en ai parlé à M. le Président et lui ai remis tout à l'heure le même texte mais cette fois sans la signature qui posait problème.

Pour revenir au fond, nous sommes un groupe de Conseillers communaux qui est impressionné par le nombre d'abattage d'arbres dans la commune. Il existe un règlement qui empêche un certain nombre d'abattages et règlement cela. Cependant il est évident qu'un certain nombre d'abattages se font quand même et nous souhaitons éviter que peu à peu Saint-Sulpice se transforme en une commune très pauvre en arbres. Nous sommes convaincus que les arbres apportent beaucoup à la commune dans toutes sortes de domaines : d'abord ils contribuent à la beauté de la commune mais ils contribuent aussi à la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique, etc. Nous avons donc souhaité proposer à la commune de d'être non seulement réactive mais plus proactive qu'aujourd'hui en prenant des initiatives en faveur des arbres. Nous avons pensé qu'une des pistes consistait

à proposer à la Municipalité d'explorer la possibilité de compter davantage d'arbres sur ses propres parcelles. Pour nous il s'agit d'une première étape et nous pensons proposer d'autres postulats autour de ce thème. J'aimerais ajouter que nous estimons que la Municipalité fait déjà beaucoup pour les arbres et la biodiversité dans la commune et que si on a l'occasion et le désir de parler avec les employés des services de voirie, on constate qu'ils sont passionnés par leur travail. Ce postulat n'est donc pas une critique de la Municipalité mais juste une invitation à explorer les possibilités d'en faire encore plus. Ce postulat est également une façon d'assurer la Municipalité de l'appui de nombreux Conseillers communaux si elle décide de compter davantage d'arbres.

M. le Syndic : Je remercie les auteurs de ce postulat pour la rédaction de ce dernier mais surtout d'avoir effectué la correction qui le rend recevable. Nous allons nous pencher sur ce problème mais je peux vous garantir qu'avec le nouveau règlement sur les arbres tout ce qui dépasse 1,30 m. et 30 cm. de diamètre doit passer à l'enquête. Il n'a jamais été question d'abattre un arbre sans qu'il y ait une mesure de compensation. Personnellement j'y veille car je suis aussi intéressé et profondément respectueux des arbres. Malheureusement il faut parfois prendre des décisions difficiles mais nécessaires pour la sécurité de tous.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant la prise en considération et le renvoi direct et immédiat à la Municipalité pour étude et réponse.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 42 voix pour, 6 contre et 2 abstentions de prendre en considération le postulat « Plantation d'arbres sur le territoire communal » et de la renvoyer directement à la Municipalité pour étude et réponse.

7. Préavis n° 02/19 : « Demande de crédit de CHF 44'000.- pour l'informatisation de la location des salles communales »

La commission a été présidée par M. Michel Racine.

Le président passe la parole au rapporteur, M. Dijamatovic, pour les conclusions du rapport.

M. Dijamatovic : Amendement, point 5 : Suite à l'analyse de l'offre, la commission propose d'amender les conclusions du préavis en accordant à la Municipalité un crédit TTC de CHF 37'800.— (CHF 35'100.— + TVA).

Conclusions : La commission remercie encore une fois M. Panzera pour ses explications. C'est à l'unanimité qu'elle propose au Conseil d'accepter ce préavis amendé.

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion.

M. Hirsch : Je pense que si on met en place ce système de gestion des salles pour faire des économies, il est prématuré de faire 15% d'économie EPT en termes d'effort administratif. En même temps il y a un coût prévu pour les opérations récurrentes et j'aimerais savoir quels sont les montants projetés en termes d'économie financière et pour le futur.

M. Panzera : La Municipalité appuie l'amendement proposé par la commission s'agissant à la base d'une erreur d'intégration dans notre préavis. Ensuite pour répondre à M. Hirsch, d'abord le retour sur investissement se fait quand l'outil est en opération et ensuite il s'agit d'augmenter

l'efficacité de notre administration. Ensuite les coûts récurrents sont difficiles à estimer tout de suite, pour la simple et bonne raison qu'il y a beaucoup d'interactions avec d'autres produits et ce sont souvent les autres produits qui vont dicter les frais éventuels en matière de maintenance. Enfin n'oublions pas que cet outil a pour but de servir nos administrés et de faciliter à ces derniers l'accès à la location, la réservation et la transaction financière sans avoir à passer par le bureau de l'administration communale.

M. Strobel : Ce projet est un devis qui date de quand ?

M. Panzera : Ce devis a été établi entre le mois de janvier et début février.

M. Strobel : Juste pour la petite histoire, j'étais pendant deux jours au salon connecté LEC à Genève et je me suis renseigné un peu sur cette problématique que nous avons aujourd'hui et les prix sont loin de ce qu'on voit là. Je n'ai pas trop creusé le sujet et je sais qu'il y a des coûts cachés mais avec les technologies qui ne cessent de progresser, il devrait exister des solutions bien meilleur marché d'après ce que j'ai vu.

M. Panzera : Les solutions qui peuvent vous être présentées dans ces salons n'incluent pas les interfaces liées au logiciel de comptabilité et les transactions avec Postfinance. Ce sont ces interfaces qui coutent le plus cher et de plus il y a des spécificités qui font que ces produits doivent être personnalisés. Il n'y a pas de produit standard pour l'utilisation que nous voulons en faire. Les produits standards qu'on peut vous proposer dans un salon sont très superficiels. La commune d'Echichens par exemple a eu à subir un de ces produits standard et le budget a été multiplié par trois quand il s'est agi de créer les interfaces de réservation et de transactions financières.

M. Laurent Clerc : Je me réfère aux montants annoncés dans le préavis 02/19 et je m'interroge fortement sur la gestion et suivi de projet pour un montant de 750.— qui a été devisé par la société sollicitée. CHF 750.— sur un projet de trois mois ça représente un suivi de 45 minutes par semaine. Je m'interroge donc du sérieux de l'encadrement de ce développement spécifique qui n'est pas du tout dans les standards de la profession. Parallèlement à cela je me demande si la renégociation du contrat, selon rapport de la commission, s'est fait au détriment d'une réduction du périmètre ou s'il s'agit d'un périmètre constant.

M. Panzera : Il s'agit actuellement d'une offre. Si le préavis est accepté tel quel nous négocierons avec la société en question le périmètre de ses responsabilités et poser notamment très clairement vos questions avant de finaliser le contrat car aujourd'hui il n'y a aucun contrat signé. On passe au travers d'une offre pour obtenir ce crédit et une fois que ce dernier est alloué, nous allons négocier avec la société. Je rappelle que la commission a également émis des recommandations concernant le cadre des conditions générales que l'on retrouve à l'issue du rapport relatif à ce préavis et nous avons bien l'intention de faire respecter ces conditions générales.

M. Laurent Clerc : Si ce préavis a été déposé sur la base d'une offre et que cette offre va être renégociée, cela engendrera vraisemblablement une réduction du périmètre. Je voudrais vous rendre attentif à cela. Finalement, pour ce qui concerne la proposition d'amendement, je pense qu'il n'est pas raisonnable d'accepter l'amendement de la commission parce que vous serez irrémédiablement confrontés à des demandes de modification, lors de vos tests, qui vous obligeront à stopper le projet pour demander un budget complémentaire à ce préavis. C'est pour cette raison que ce n'est pas une bonne idée de supprimer la provision pour demandes de modifications et imprévus.

M. Gass : J'ai vu que vous avez fait trois demandes et qu'une seule a été suivie de réponse. Cela m'étonne qu'on ne puisse pas obtenir une deuxième offre pour pouvoir comparer et surtout négocier.

M. Racine : Il est vrai qu'il n'y qu'une seule offre à disposition mais elle est basée sur une analyse détaillée. Ce n'est pas une offre faite en l'air, la société a étudié le cas et a établi un cahier des charges sur la base d'une négociation. En ce qui concerne les CHF 7'500.--, on s'est aperçus que cette somme était comprise deux fois dans le prix. Donc nous n'avons pas enlevé CHF 7'500.— correspondant au demandes de modifications, nous les avons supprimés parce qu'ils figuraient deux fois dans le devis détaillé qui ne figure pas dans le préavis.

M. Strobel : Juste une chose qui me fait penser que l'étude n'a pas été poussée : vous ne parlez que de Postfinance M. Panzera alors qu'il y a trois sociétés en Suisse, dont une pour laquelle je travaille depuis près de 20 ans, qui s'appelle Concardis, qui vous présente aussi les pourcentages, les études de tout ce qui est e-commerce et ces coûts-là on les connaît. Donc avant de partir dans un projet comme celui-là on peut déjà maîtriser les coûts.

M. Spaccapietra : Personnellement j'ai toujours pensé que le cahier des charges devait être fait par l'utilisateur puisqu'il s'agit des obligations contractuelles et de définir les demandes faites à la société et qu'elle doit réaliser. Si vous faites venir un électricien chez vous, vous avez une idée de ce vous voulez et l'électricien fait ce que vous lui demandez. Dans ce cas je lis dans le rapport que c'est l'offre qui a été transformée et rebaptisée cahier des charges ipso facto. On accepte donc de mandater une société pour faire ce qu'elle a proposé de faire. Je ne pense pas que c'est la bonne démarche dans ce domaine. Deuxièmement vous nous avez dit que cette installation était destinée aux utilisateurs de la commune. Je constate que cette société est venue interroger le personnel de l'administration mais on n'a pas posé la moindre question aux futurs usagers. N'y a-t-il pas là un hiatus puisqu'on se base sur les besoins des citoyens vus par l'administration ?

M. Panzera : Pour ce qui est de la première question, l'administration communale a travaillé étroitement avec cette société afin de comprendre comment se passaient les transactions, quelles étaient les demandes, comment elles étaient formulées, et là je pense qu'il y a eu un travail de collaboration des deux sociétés. Aucune indemnité ne nous a été demandée pour effectuer ce travail. Effectivement nous n'avons pas interrogé les citoyens ni fait un sondage, d'abord parce que ça demande du temps et un certain nombre de sondés. Par contre, parmi les membres de la commission il y avait un certain nombre d'utilisateurs de ces salles qui ont donc l'expérience de ces réservations de salles et cette expérience client a probablement joué en faveur dans ce domaine-là. Nous espérons quand même que les transactions effectuées par l'administration communale sont une source de données et relèvent d'une expérience à prendre en compte.

Mme Berner : Je voudrais savoir si cette dépense va être considérée comme un investissement ou une dépense courante et si c'est un investissement quelle serait la durée de l'amortissement. Ensuite sur le dernier point du préavis : « de financer cette étude par la trésorerie », on est bien d'accord qu'il s'agit de l'ensemble du développement, mise en service, etc. et pas seulement l'étude qui serait traité de cette manière.

M. Panzera : Alors il s'agit d'un investissement mais l'amortissement n'a pas été calculé mais en principe pour ce genre de produit c'est en général 3 ou 4 ans. D'autre part il sera payé par la trésorerie courante mais ça ne va pas entamer le budget de fonctionnement.

M. Gass : Est-ce que ça concerne l'étude et l'implémentation ou seulement l'étude ?

M. Panzera : L'étude et l'implémentation.

M. Equey : Avec ces interfaces qu'on prend maintenant, on a parlé d'un guichet virtuel pour la commune, est-ce qu'avec ça on aurait une comptabilité pour mettre ça en place qui nous faciliterait aussi la tâche ?

M. Panzera : C'est une partie du guichet virtuel mais il y aura d'autres éléments qui viendront ultérieurement qui concerneront d'autres sujets que la location des salles. Là c'est une spécificité uniquement pour la location des salles. Pour les autres aspects qui seront développés plus tard pour le guichet virtuel les interfaces ne seront pas les mêmes.

M. Walpen : J'ai une inquiétude car lorsqu'on utilise l'ancien système de réservation, il faut se présenter au secrétariat 6 mois avant pour faire la réservation et j'ai été plusieurs fois confronté au fait que les objets étaient loués par des sociétés ou des personnes privées extérieures à Saint-Sulpice. Le fait d'automatiser cela et de donner un accès pas internet, ne va-t-il pas faciliter la location des gens qui n'habitent pas la commune aux dépens des habitants et des sociétés locales ?

M. Panzera : Il y a certaines barrières qui ont déjà été mises en place et qui vont privilégier les sociétés locales dans le processus. Il y aura aussi d'autres barrières comme notamment une liste noire qui existe car certaines personnes ont rendu des objets en très mauvais état après la location.

M. Strobel : Il y a donc des évolutions qui vont se faire par rapport au produit ? Aujourd'hui on part sur des réservations de salles mais d'après ce que j'entends il y aura d'autres sujets qui vont venir s'implémenter là-dessus. Parce que ce qui existe aujourd'hui c'est des plateformes où on intéresse des sociétés locales pour pouvoir accéder à l'achat de billets, on peut réserver des salles, on peut réserver un restaurant, sans investissement du tout. C'est simplement un pourcentage qui est pris qui actuellement est de 2% sur la transaction qui est faite. Il n'y a donc aucun frais et pas besoin de mettre CHF 44'000.--. C'est ce qu'on voit aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 est accepté par 39 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions.

M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°02/19, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 02/19 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 31 voix pour, 8 contre et 11 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit TTC de CHF 37'800.— pour procéder au développement et à la mise en service d'un logiciel spécifique aux tâches de réservations, locations et de transactions financières en ligne des salles communales, refuge et église, à disposition du public;
- de financer cette étude par la trésorerie;

8. Préavis n° 05/19 : « Adoption du règlement communal concernant la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité »

La commission a été présidée par M. Michel Racine.

Le président passe la parole à la rapporteur, Mme Jindra-Fröhlich, pour les conclusions du rapport.

Mme Jindra-Fröhlich : Lors de sa 2^{ème} séance du 26 mars, la commission a examiné le nouveau texte du règlement présenté par la Municipalité et ne demande pas de modification pour cette version sauf pour l'article 6, ceci pour des raisons de clarté du texte.

Amendement : article 6 : « Les membres de la Municipalité participent à la constitution de leur prévoyance professionnelle par une retenue mensuelle sur leur salaire correspondant à 50% de la cotisation totale. La part « employeur » de 50% est prise en charge par le budget communal. Les cotisations sont versées par la Commune à l'institution concernée. »

M. le Syndic : La Municipalité ne s'oppose pas à l'amendement puisqu'il s'agit simplement d'une coquille dans le texte.

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 est accepté par 45 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°05/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 05/19 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 44 voix pour et 6 abstentions

- d'adopter le règlement communal concernant la prévoyance professionnelle de la Municipalité (RPPM), tel qu'amendé.

9. Préavis 03/19 « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.— pour la requalification du tronçon de la route cantonale RC1A – Etape 3 (secteur Tir Fédéral – Venoge) »

La commission a été présidée par Mme Kaeser-Moser.

Le président passe la parole au rapporteur, Mme Graetzel, pour les conclusions du rapport.

Mme Graetzel : Après délibération, les membres de la commission ont voté à l'unanimité d'accorder l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.— pour la requalification du tronçon de la route cantonale RC1A, étape 3 (secteur Tir-Fédéral-Venoge) avec l'assurance que des modifications proposées par la commission de certains ouvrages liés à l'aspect sécuritaire, éclairage, plantations sont encore possibles.

Les commissaires craignent que le budget ne soit pas respecté surtout en ce qui concerne l'élargissement du pont de la Venoge. Ils demandent que le Conseil communal soit régulièrement tenu au courant des avancées de ce projet et de son impact financier.

Ils rappellent qu'ils ne veulent pas être amenés, ces prochaines années, à demander des corrections pour des éléments qui ont été mal réfléchis, comme sur les étapes 1 et 2. Il faudra anticiper autant que possible l'usage de cette route pour l'avenir et faire ces travaux avec intelligence. C'est pour ça que la commission a demandé que la Municipalité nous informe à intervalles réguliers de l'avancement de ces travaux et des dépenses liées à cette réalisation.

M. le Président passe la parole à la Municipalité qui a un complément à apporter.

M. Brandt : En préambule à la discussion qui s'annonce, je vous donne deux informations qui ne figurent pas dans le préavis que nous avons rédigé. D'abord, depuis que ce préavis a été déposé, la commune d'Ecublens a statué sur ce crédit. Les deux commissions qui avaient été saisies sur le sujet ont préavisé à l'unanimité pour ce projet et le Conseil communal d'Ecublens, sous réserve de deux abstentions, a accepté le crédit. Ensuite, au niveau cantonal, comme on le savait déjà la commission était unanime et les députés ont accepté ce projet avec deux refus et quatre abstentions. Maintenant les regards sont tournés vers nous puisque nous sommes partenaires dans ce projet et que nos partenaires attendent que vous décidiez si vous donnez ce crédit ou pas. Pour cadrer un peu le débat légitime qui peut avoir lieu, ce soir vous décidez si vous donnez le crédit ou si vous le refusez mais il n'est pas question ici de modifier le projet. Il a été mis à l'enquête, il y a eu des séances d'information, nous avons traité un certain nombre d'oppositions mais cette phase-là est passée et maintenant il s'agit uniquement d'accepter ou de refuser le crédit. Ce projet peut susciter des discussions sur le fond mais sur les quelques remarques qu'il y a eu au sein du Grand Conseil, je peux vous en citer une qui résume les choses. Un des députés a pris la parole pour dire ceci : « Les travaux prévus n'ont oublié personne, les vélos y trouveront leur place, les piétons, les voyageurs en bus auront leurs arrêts et des voies sont réservées aux bus, tout cela en étroite collaboration avec les communes et les associations, sans oublier les autres véhicules motorisés qui verront leur chaussée améliorée avec un pont sur la Venoge plus large pour y intégrer tout le monde. » Ce n'est pas un partisan du développement durable mais un représentant du groupe UDC qui s'exprimait ainsi au Grand Conseil. Ceci pour vous dire que ce projet a permis de fédérer tous les groupes de manière très large et il est vu d'un très bon œil par toutes les autorités concernées.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Kaeser-Moser : Il y a eu beaucoup d'échanges, de discussions, d'appels téléphoniques et de mails ces derniers jours à propos de ce préavis. Chacun sait que je suis intervenue plusieurs fois devant ce Conseil pour parler des étapes 1 et 2 de cette RC1 que j'emprunte,

comme beaucoup d'entre vous, tous les jours. Les deux premières étapes ont des défauts au niveau de la sécurité et de l'éclairage qui peuvent et vont être corrigées, c'est ce que nous ont promis la Municipalité et le représentant de la DGMR lors de la séance de notre commission. Aujourd'hui on se trouve devant une étape 3 qui a une toute autre figure que les deux premières puisque le tronçon, dont on va parler ce soir, n'a actuellement pas d'éclairage, pas de trottoir, pas de piste cyclable et pas de passages pour piétons. Cette étape 3 est indispensable parce qu'il faut corriger ces points qui ne sont plus acceptables en l'état pour la sécurité de tous les usagers. Les travaux qui vont être entrepris, quand on aura accepté ce préavis, permettront de corriger ces points mais aussi de rendre ce tracé un peu plus avenant, dans le style d'un boulevard urbain plutôt que celui d'une route utilitaire de transit, en dehors des localités, comme elle avait été pensée à l'époque où elle avait été construite. La commission a posé beaucoup de questions au représentant de la DGMR, elle a étudié les plans qui lui ont été présentés, la discussion a été vive et les commissaires ont eu à cœur d'appuyer sur la sécurité et sur la réflexion indispensable des aménagements qui vont être posés sur cette route. On a quand même eu l'expérience des deux premières étapes et on peut voir que certaines choses sont plus opportunes à utiliser que d'autres. En tant que présidente de cette commission, ce soir je pense pouvoir vous dire que, même si ce projet a des points qui ne plaisent pas à tous et que certains voudraient modifier, on doit aller de l'avant. Même si ça devait être le seul argument que vous deviez retenir ce soir, la sécurité des piétons et de cyclistes est à lui seul suffisant pour qu'on entreprenne ces travaux et que cette troisième étape de la RC1 soit réalisée comme elle nous est proposée. Cela n'empêchera pas par la suite, si nécessaire, de faire d'autres choses pour que ce soit encore mieux mais là ce n'est vraiment pas terrible, voire dangereux donc je pense qu'il faut faire quelque chose sur cette route et je vous invite ce soir à soutenir ce projet et à voter ce crédit.

M. Gygax : Le rapport de la commission fait état d'un éventuel risque de dépassement de crédit pour le pont de la Venoge. Est-ce que la commission peut nous dire quel est le montant prévu dans le budget global pour la construction du pont de la Venoge ? Je pose la question à la commission car vous avez pu voir les chiffres détaillés alors que nous n'avons que le montant global de CHF 2'400'000.---

Mme Kaeser-Moser : En fait, pendant la séance de préparation, M. Brandt nous a informés que le pont est payé intégralement par le Canton et qu'il n'est donc pas concerné par ce préavis..

M. Pache : J'aimerais poser une question à la Municipalité. Ce projet a démarré il y a fort longtemps et avant vous, M. Brandt, il y a avait un autre Municipal de mes amis qui était en charge de ce dossier et qui m'a souvent dit que les autorités avaient bataillé pour essayer d'obtenir les meilleurs accès, les meilleurs débouchés des rues du village sur la RC1, en particulier les Jordils et l'Ochettaz. J'avais bien compris à l'époque que les autorités communales s'étaient heurtées à un mur, alors je vous demande aujourd'hui si la Municipalité est satisfaite de ce projet ou si elle nous présente ce préavis le pistolet sur la tempe.

M. Brandt : Je ne sais pas ce qui a pu se dire et se décider pendant les négociations mais le projet qui est présenté ici va améliorer la situation mais n'est pas parfait. Il aurait pu prévoir beaucoup plus de choses, il aurait pu y avoir une végétalisation beaucoup plus complète, des pistes cyclables protégées de part et d'autre, il aurait pu avoir des giratoire à chaque embranchement. On aurait pu imaginer beaucoup de choses mais on doit aussi faire face au principe de réalité qui est notamment celui du budget et je sais que certains d'entre vous y sont particulièrement attentifs. On a quand même un poste important qui est le rachat des bienfonds des terrains qui nous coûte suffisamment cher, on des limitations de budget par rapport notamment à la végétation puisqu'on a dû couper en deux. On aurait pu aussi élargir, mettre de murs antibruit, on aurait pu faire beaucoup de choses dans un monde idéal mais là

on n'a pas pu. D'ailleurs les deux exemples que vous citez sont de mauvais exemples parce que sur le plan des Jordils il y eu deux oppositions je crois qui tendaient à ce qu'il y ait un accès pour le futur quartier des Jordils. La DGMR nous a dit que ce n'était pas une bonne idée et comme nous n'étions pas vraiment convaincus nous avons demandé une étude de notre côté auprès d'un bureau spécialisé pour savoir en toute indépendance si quelque chose était réalisable ou pas. Ce bureau nous a dit que ce débouché-là était effectivement une mauvaise idée car il se heurte à des problèmes fonciers, à des problèmes de niveau et le bénéfice qu'on en retire est très faible puisqu'il ne concernerait que les gens qui viennent de Morges ou vont à Lausanne. Même chose pour l'Ochettaz qui n'est pas du tout destiné à devenir une route de transit. C'est un chemin de desserte dont on peut même se demander s'il ne faudrait pas le réserver aux riverains. Vous avez vu sa configuration et constaté qu'il n'est pas destiné à être un axe de dégagement du village. En revanche, le carrefour de Vallaire qui deviendra giratoire, est lui destiné à canaliser les gens qui vont sortir de la partie ouest du village, notamment les habitants des Jordils, parce qu'il sera beaucoup plus court de passer par ce carrefour pour aller à Lausanne que de passer par le centre. Déjà en 2010 une étude avait été faite par une précédente Municipalité pour les circulations dans le village et ils avaient remarqué que le temps de passage pour aller à Lausanne en passant par le village était de 106 secondes et il était de 120 secondes par la route. Ils se sont donc dit qu'en rendant un petit peu plus difficile le passage par le village en réduisant la vitesse, la différence serait beaucoup plus nette en faveur de la route cantonale. La Municipalité n'a encore pris aucune décision, on a fait une petite consultation avec un petit nombre de personnes intéressées et on a évoqué ces questions de rendre plus dissuasif le passage par le centre du village. Si vous combinez ces mesures que l'on pourrait envisager avec la fluidité accrue qui va découler de la requalification de l'étape 3, je pense qu'on a quelque chose qui s'inscrit parfaitement dans la sauvegarde des intérêts et la qualité de vie des usagers de la rue du Centre.

M. Hanlon : Vous avez tous lu les documents que je vous ai envoyés. Dans le premier document je précise qu'il faut réaliser cette étape 3, je ne suis pas contre du tout et je ne demande pas que les gens votent contre ce projet. Ce que je propose c'est qu'on réfléchisse un peu à la possibilité de mettre un giratoire en haut de l'Ochettaz et de décider si c'est dans l'intérêt de Saint-Sulpice. La Municipalité tue la discussion en disant que c'est impossible et peut-être que c'est vrai mais c'est nous qui décidons. Ce que je propose c'est de repousser cette décision à la prochaine séance, de prévoir plusieurs discussions sur le trafic du village et le besoin potentiel du giratoire à l'Ochettaz. Nous pourrions tous réfléchir sur ce trafic et d'apporter vos idées dans 2 semaines. Je demande un vote à bulletin secret si possible et si un cinquième des présents est d'accord on peut reporter le vote à la prochaine séance.

M. Brandt : J'ai quand même l'impression que vous vendez des illusions à vos collègues. L'instant de réflexion que vous demandez maintenant aurait dû avoir lieu il y a deux ans. C'est au moment de l'enquête publique que vous auriez pu venir avec vos thèses mais pas maintenant. Ce n'est également pas très correct c'est d'exclure la Municipalité de votre réflexion parce que vos schémas et vos théories vous les présentez à vos collègues mais vous n'en parlez jamais à ceux qui sont sensés pourvoir prendre des décisions. Vous venez non seulement trop tard mais au dernier moment et ce n'est pas très correct. Vous prenez ici en otage cette décision est d'intérêt public. Quel bénéfice allez-vous avoir maintenant si vous obtenez un report ? Aucun parce que le projet ne va pas changer. D'abord, nous ne pouvons pas prendre des décisions pour les autres, je vous rappelle que c'est un projet cantonal et qu'il concerne également la commune d'Ecublens qui eux ont déjà voté et donné leur feu vert. Ensuite nous vous avons donné notre point de vue sur votre proposition de giratoire qui pour nous n'est ni opportune ni réaliste car elle se confronte à des problèmes fonciers et techniques qui ont déjà été mis en évidence car ça a été examiné par la DGMR et pas nous, ça n'a pas été passé sous silence. Elle se heurte également à des problèmes de flux de circulation et encore une fois ce n'est pas une solution que de faire de l'Ochettaz un chemin de transit.

M. Dubuis : Je voudrais demander à M. Hanlon et aux personnes qui seraient tentées par sa proposition de me dire ce qu'ils penseraient de l'entraîneur d'une équipe de football qui au début d'un match ne donnerait aucune consigne, qui à la mi-temps ne donnerait pas plus de consignes et qui à la fin du match commencerait à dire à son équipe comment elle doit jouer. C'est exactement ce que vous nous proposez. Les jeux sont faits. La première mi-temps est passée, la deuxième mi-temps est passée, il y a eu des prolongations et le score est aujourd'hui scellé, que vous le vouliez ou non. J'ai une question à vous poser, la question de votre collègue qui est un peu agacé par votre proposition : cela fait des années que l'on connaît ce projet de 3^{ème} tronçon de la RC1. Où étiez-vous lorsqu'il était encore possible d'en parler en ayant une influence sur les événements ? A l'automne 2016 ce tronçon a été mis à l'enquête. Où étiez-vous à ce moment-là ? Comment vous êtes-vous manifesté ? J'en parle d'autant plus volontiers que moi j'ai déposé une opposition, que mon collègue M. Moser a déposé une opposition, que nous en avons parlé ici devant le Conseil communal, que nous avons fait ce que nous pouvions parce que nous considérons que la solution proposée n'était pas parfaite. Mais où étiez-vous à l'époque, lorsqu'on pouvait encore changer la situation, lorsqu'on pouvait encore mener un combat ? Ce que vous nous proposez c'est un petit combat d'arrière-garde, ce n'est pas la bataille qui aurait pu être menée à l'époque. C'est un combat d'arrière-garde dérisoire et inutile.

M. Hanlon : Premièrement, M. le Municipal, j'ai envoyé ces informations aux Conseillers et Conseillères et pas la Municipalité parce que ça ne vous concerne pas. C'est notre décision, pas la vôtre. Ici c'est une séance du Conseil, pas une séance de la Municipalité. Ensuite, M. Dubuis, c'est vrai que si j'avais pensé à ces choses à l'époque j'aurais pu soulever ces points. A l'époque j'ai surtout proposé un giratoire à l'Ochettaz mais à chaque fois on m'a répété que ce n'était pas possible. C'est l'année passée, au moment de la discussion sur le budget, que j'ai regardé ça un peu plus en profondeur et j'ai remarqué cette histoire des deux lignes de bus qui passent à travers notre village, qui donnent le même service et dont l'un coûte trois fois plus cher que l'autre. Ça m'a fait tilt et j'ai pensé que peut-être on n'avait besoin que d'une seule de ces lignes de bus et on pouvait économiser CHF 1'200'000.— mais j'ai bien compris qu'il y a le problème de transporter les élèves jusqu'à l'école. Ça c'est une autre histoire et on ne va pas parler de ça ce soir. Par contre à cette occasion j'ai vu qu'il y avait ce terrain en haut de l'Ochettaz, je ne sais pas s'il a été pris en compte ou pas, mais peut-être qu'il peut être acheté. Si ce n'est pas le cas, les choses tombent à l'eau mais ce que je voudrais c'est qu'on discute de cette possibilité. Vous avez raison sur le fait qu'on aurait dû proposer ces choses il y a deux ou trois ans, on est tous plus ou moins fautifs et j'accepte ma responsabilité sur ce point mais je pense qu'il faut qu'on se réveille maintenant et même si je suis en train de créer un certain remue-ménage ce soir, je pense que c'est nécessaire.

M. Moser : M. Hanlon, dans l'étape 2, les gens des Pierrettes, s'ils voulaient aller à Morges, devaient aller jusqu'au giratoire qui se situe en bas de l'allée des Peupliers. Avec 4 autres citoyens de la région, j'ai fait une opposition. La DGMR nous a convoqués et nous proposé un tourne-à-gauche, c'est celui qui se trouve 100 m. plus loin que le chemin de Champagne. Nous avons donc obtenu quelque chose. Ça on l'a fait au moment de l'enquête publique pas après parce qu'après c'est foutu. On peut encore discuter une année ici. Peut-être que dans 10 ans cette route deviendra un boulevard urbain et qu'elle passera dans les mains de la Commune. A ce moment-là le terrain nous appartiendra à moitié et là on pourra faire quelque chose mais maintenant ce terrain appartient à l'Etat de Vaud qui est contre ce projet. Ce giratoire que vous proposez ne sera pas reconnu d'utilité publique et vous ne pourrez donc pas exproprier les terrains à côté et vous serez débouté. Rien qu'à ce niveau on ne peut pas le faire. Votre proposition n'est peut-être pas mauvaise mais je vous prie de croire que maintenant on va dans le mur M. Hanlon.

M. Ruegg : Tout d'abord, de manière générale je remercie les personnes qui ont des idées car c'est ce qui fait avancer le schmilblick, comme disait un certain Coluche. Malheureusement les idées sont comme les vérités : pas toutes bonnes à dire. Lorsqu'une idée est bonne il faut la défendre et aller jusqu'au bout. Lorsqu'elle ne l'est pas il faut passer à autre chose et aller de l'avant. Vouloir retarder cette décision c'est jouer avec la sécurité des usagers de cette route. Pour votre information, lundi il y a eu un accident de voiture sur cette route. Donc retarder cette décision ne serait-ce que d'un mois ou jusqu'à la prochaine séance est totalement illusoire et stupide puisque de toutes façons, sans informations ni possibilités complémentaires, nous devons accepter ou refuser ce budget. Pour moi il faut aller de l'avant pour la mobilité de l'Ouest et accepter ce préavis.

Mme Aufrère : J'aimerais abonder dans le sens des personnes qui demandent de voter ce budget. J'habite au chemin de l'Ochettaz donc je le connais bien puisque je l'emprunte tous les jours. Je crois qu'il ne faut pas trop semer la confusion dans le sens ou les dés sont jetés et on ne peut plus rien modifier au projet de la RC1. Même si d'excellentes idées surgissaient maintenant, on ne pourrait pas les appliquer. La question du giratoire, même si je ne suis pas ingénieur civil, me paraît impossible tellement le chemin est étroit. Deux voitures peuvent à peine s'y croiser sans risquer de se toucher et il y d'ailleurs eu un accident l'autre jour avec une voiture qui est partie dans le parapet. Donc faire un giratoire sur une portion aussi serrée me paraît extrêmement périlleux. Par ailleurs, j'ai eu la chance d'assister à une conférence du professeur Dubochet, prix Nobel de chimie, qui disait que, tous les jours, il risquait sa vie pour faire le trajet à vélo entre l'EPFL et Morges. Il a demandé à la ville de Morges d'intervenir car il a failli tomber plusieurs fois tellement la route est mauvaise et il a argumenté en ajoutant que ça ferait très mauvaise impression si le prix Nobel de chimie se faisait tuer sur la route cantonale. Même si la sécurité doit bien sûr être améliorée pour tous, cet argument a un certain poids médiatique.

Mme Berner : Je trouve aussi qu'il est toujours intéressant de réfléchir ensemble, de débattre et de partager des idées. Maintenant, pour ce qui est de ces travaux, il me semble intéressant de pouvoir bénéficier d'un ouvrage d'une valeur de CHF 20'000'000.— avec une participation de CHF 2'400'000.--. Si effectivement cette route passe aux mains de la Commune, ça voudrait aussi dire que sécuriser ce tronçon et faire toutes ces modifications seraient à notre charge. On pourrait peut-être partager un petit bout avec Ecublens mais le coût pour nous serait bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Cette proposition est maintenant sur la table sans aucune garantie qu'elle se reproduise. D'après ce que j'ai compris, si on reportait la décision du Conseil au 5 juin, on ne pourrait que voter pour ou contre la proposition telle qu'elle existe maintenant donc personnellement je ne vois pas l'intérêt de reporter cette décision actuellement.

M. Ruegg : Nous nous sommes tous plaints des giratoires qui ont été installés sur la première et deuxième réfection et de leur dangerosité et maintenant qu'on n'en a plus qu'un seul à la route de Vallaire, on voudrait en ajouter un ou deux.

M. Dubuis : J'aimerais dissiper une confusion qui s'est installée dans ce débat. Les lignes de bus n'ont strictement rien à voir avec l'objet du jour qui est le 3^{ème} tronçon de la RC1. Le trajet qu'empruntera à l'avenir le bus 701 est totalement indépendant de la décision que nous allons prendre ce soir. Là aussi la décision a été prise et le bus 701 va de toute façon passer sur la route cantonale, soit dans de bonnes conditions si on accepte d'élargir cette route, soit dans de mauvaises conditions de sécurité et de confort si nous refusons le projet qui nous est soumis aujourd'hui. Le bus 701 va utiliser à l'avenir d'énormes véhicules qui n'auront plus leur place sur la rue du Centre donc il est inutile de rêver, le bus 701 empruntera la route cantonale, qu'on le veuille ou non. Il s'agit d'une très vieille volonté du Canton d'assurer le long de cette route une voie de transport public rapide, efficace et capable de drainer beaucoup de gens.

Le Canton ne va pas revenir sur cette décision. Donc pas de confusion, la question du bus n'a aucun rapport avec l'objet de la discussion de ce soir.

M. le Président : Pour précision, ce seront des bus BHNS de 27 mètres avec deux systèmes de soufflets au milieu.

M. Spaccapietra : D'abord, même si la question du bus n'est pas à l'ordre du jour, rien ne nous empêche de demander qu'un 701bis passe par le village et s'y arrête. Ce système mixte de bus desservant tous les arrêts et de bus express existe dans beaucoup d'endroits et depuis longtemps. Ensuite, à propos du chemin de l'Ochettaz, je l'emprunte pour aller vers Lausanne parce que c'est plus court et plus tranquille que de passer par la rue du Centre. On nous dit qu'il s'agit d'un chemin de desserte réservé aux riverains. Ça m'étonne parce que le chemin de l'Ochettaz a changé de configuration ces dernières années puisqu'on a construit beaucoup de bâtiments importants et ce n'est donc plus vraiment une zone résidentielle. Par ailleurs je ne vois pas pourquoi les habitants du chemin de l'Ochettaz seraient privilégiés par rapports aux autres habitants.

M. le Président : J'aimerais qu'on revienne au préavis s'il vous plaît. Là on est hors sujet.

M. Spaccapietra : Pas tout à fait parce que la route cantonale est un élément de la réflexion globale sur la circulation dans le village.

M. le Président : Je comprends votre réflexion mais maintenant il s'agit de parler du crédit d'ouvrage pour le 3^{ème} tronçon de la route cantonale et rien de plus.

M. Laurent Clerc : Les commentaires qui ont été faits par mes collègues, M. Spaccapietra et M. Dubuis se réfèrent à des échanges de conversations qui ont été faits par courriers électroniques à l'ensemble des membres du Conseil, qui échappent absolument à tout débat public, et je le regrette fortement. Je pense que c'est quelque chose qui n'est pas normal. Deuxièmement il y a des processus qui existent, l'étape 2 a montré que ces processus fonctionnaient quand ils étaient motivés et justifiés et il faut donc observer ces processus. Maintenant il temps de voter sur ce budget. Oui ou non.

M. Dijamatovic : Je rejoins M. Laurent Clerc. Plusieurs d'entre vous ont soulevé les questions de sécurité et il est maintenant grand temps de mettre à jour cette route. C'est inadmissible de conserver cette situation et on a un partenaire en face de nous qui est la Commune d'Ecublens et je pense qu'ils comptent là-dessus. Je pense aussi que si un giratoire leur avait convenu, ça les aurait peut-être aussi intéressés parce qu'ils ont un équivalent de l'Ochettaz pour eux. Ils n'en ont pas parlé donc j'imagine qu'ils ont considéré que ce n'était pas une bonne idée, peut-être pour les mêmes raisons que celles qu'à avancées M. Brandt. Donc maintenant il est temps de voter. Je suis vraiment d'avis qu'il faut aller de l'avant. Même si ces idées de réflexion restent intéressantes, on pourra peut-être les reprendre plus tard mais maintenant il faut voter.

Mme Fankhauser : En effet le projet n'est pas parfait. Je suis tout à fait d'accord mais il se trouve que mon fils de 2 ans n'a pas le droit d'aller sur cette route à vélo parce que c'est super dangereux. Moi-même j'ai un peu peur en voiture, j'ai l'impression de me trouver dans le fin fond du Canada quand je rentre le soir, tellement c'est mal éclairé. J'ai envie de faire un appel suite aux discussions sur la mobilité au centre du village parce que ça fait plus de 4 ans que je dis qu'il faut trouver une solution alternative face à la situation des bus puisqu'on sait que le bus ne va plus traverser le village et c'est normal. J'espère que tout le monde va donner des idées et surtout parler du budget parce que je sens que personne n'aura envie de voter un budget lorsqu'on va discuter des bus de mobilité douce, électriques, autonomes qui pourraient

traverser le village. J'espère qu'avec l'EPFL on va trouver une solution. N'oubliez pas que c'est là que vous pourrez apporter vos idées et votre créativité face à ce challenge qui consiste à créer une mobilité pour le village. Il faut qu'on vote pour la sécurité des habitants de notre village, les petits, les moyens et les grands.

M. le Président demande à M. Hanlon s'il maintient son désir d'activer l'art. 76 à bulletin secret.

M. Hanlon maintient ce désir.

M. le Président invite à passer au vote pour le bulletin secret.

Une large majorité du Conseil refuse le bulletin secret.

M. le Président invite à passer au vote sur le renvoi du préavis 03/19 à la séance du 5 juin 2019 et rappelle qu'il faut un minimum de 11 voix, soit 1/5 des membres du Conseil présents, pour appuyer la proposition de M. Hanlon.

Voix pour : 8. Le minimum de 11 n'étant pas atteint, la proposition de M. Hanlon est rejetée.

M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°03/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 03/19 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 43 voix pour, 1 contre et 6 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.— pour le financement des travaux de requalification de la route cantonale RC1A – 3^{ème} étape ;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt non affecté qui sera souscrit par la Municipalité ;
- d'amortir cette dépense sur une durée de trente ans.

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Je voudrais juste vous informer que la prochaine séance de l'AJESOL se tiendra le 1^{er} mai et que j'aurais donc certainement des informations à vous transmettre au mois de juin.

APREMADOL - Mme Michel : Nous n'avons pas eu de séance dernièrement mais nous aurons une assemblée générale le 2 mai à Ecublens. Si ça vous intéresse je peux vous transmettre les coordonnées. A l'issue de l'assemblée générale nous parlerons d'urgences médico-sociales avec un médecin de la PMU et une des directrices de l'association.

ARASOL - Mme Burrus : pas de commentaires

Conseil d'administration de la Planta - Mme Willi : pas de commentaires

ORPC - M. Moser : pas de commentaires

PoIOuest – M. le Président : pas de commentaires

SDOL - M. Racine : pas de commentaires

11. Propositions individuelles et divers

M. Gygax : Je vais exceptionnellement faire usage de l'article 31 pour déposer une motion. Il me semble important, compte tenu de ce que je viens d'entendre, que le trafic à la rue du Centre fasse partie de mesures particulières et suffisamment importantes pour que les nuisances engendrées par le trafic motorisé soit contenu et limité. Comme on l'a relevé pendant la discussion précédente, il va y avoir un important transfert de trafic, dans un premier temps pendant la phase de construction de la RC1. Nous avons déjà ceci avec les gens qui transitaient par le Bochet pour éviter le carrefour du Pré-Fleuri et vont s'ajouter maintenant les travaux qui auront lieu entre le Pré-Fleuri et le pont de la Venoge. Je pense qu'on a déjà atteint un point de saturation aux heures de pointe qui devient dangereux. Comme je suis moi-même piéton et que je n'ai pas l'intention de finir assez rapidement au carrefour de l'Ochettaz, j'aimerais bien que cette motion soit prise en compte et demande à la Municipalité d'étudier les mesures à prendre afin de réduire de manière importante les nuisances engendrées par le trafic motorisé sur la rue du Centre et de présenter au Conseil communal un préavis pour la mise en œuvre de ces mesures. Avec l'augmentation du trafic lié également à l'urbanisation du quartier des Jordils, ce sujet me préoccupe.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Probst : J'ai un peu de peine à comprendre la proposition de cette motion parce qu'il me semble que la Municipalité prend avec beaucoup de sérieux ce problème. Le Municipal Brandt a proposé de faire une réflexion sur cette problématique à laquelle peu de personnes ont participé mais il me semble que les choses avancent et qu'il y a des propositions comme une circulation mixte à 20 km/h. En bref il me semble que c'est en route.

M. Hanlon : La Municipalité a proposé il y a plusieurs séances en arrière de participer à un groupe de réflexion qui n'a pas été très fréquenté et je me demande si on ne pourrait pas en refaire un autre. Je garde à votre disposition des plans de Saint-Sulpice que vous pouvez colorer et annoter sur les zones qui vous semblent poser problème et nous pourrions partager nos réflexions afin d'être prêts lorsque le préavis sera déposé.

M. Pache : Je ne doute pas que la Municipalité y travaille et je rappelle à ceux qui étaient déjà dans ce Conseil que lorsque la Municipalité a perdu contre les initiés « Sauver les crêtes », elle présentait un projet qui traitait, en outre, de la modération du trafic au niveau de la rue du Centre. C'était il y a plus de 10 ans et nous n'avons encore rien vu. Donc en renvoyant cette motion à la Municipalité nous soulignons que ce sujet est important et qu'il mérite toute leur attention.

M. Del Boca : Je constate que l'article 61 de notre règlement dit que la proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. Je pense que c'est un sujet relativement important, que ça nécessite une réflexion de la part de la Municipalité ainsi que de la part des Conseillers. Même si on nous a lu le texte de cette motion ce serait utile de l'avoir par écrit et que ça fasse l'objet d'une réflexion de la Municipalité et des Conseillers. Je serais donc d'avis que ce soit reporté à la prochaine séance car ne n'est pas à 22h30 que nous allons commencer à débattre de quelque chose d'aussi important.

M. Gygax : Je dépose cette motion ce soir uniquement pour que le Bureau puisse statuer sur sa recevabilité car elle est rédigée en termes généraux et je ne suis pas certain qu'elle soit recevable en l'état. Le Bureau vérifiera si elle l'est et si c'est le cas elle sera déposée lors d'un prochain conseil.

M. le Président : Nous en prenons bonne note et c'est bien comme ça que nous allons procéder.

M. le Président clos la discussion sur la motion.

Mme Kaeser-Moser : Pour rester dans la mobilité j'ai une information à vous donner puisque on beaucoup réfléchi sur les vélos électriques qui sont de plus en plus nombreux. Je vous invite à vous intéresser au sujet et notamment à une brochure éditée par le BPA qui s'appelle « Faire du vélo ». Nous avons tous appris à faire du vélo et il est bon de se rafraîchir la mémoire et cela évitera peut-être que certains cyclistes pensent que les feux rouges ne sont pas pour eux. Par ailleurs, je me préoccupe également du bus 701, pas à cause de son tracé mais plutôt à cause des chauffeurs. Comme vous le savez, le soir la route cantonale est très engorgée, les voitures sont arrêtées sur les voies de circulation mais les bus ayant leur piste propre roulent à une vitesse assez élevée et même parfois au-dessus de la limite autorisée. J'ai vu récemment une personne qui commençait à traverser et lorsqu'elle arrivait au niveau de la piste du bus celui-ci est arrivé très vite et la personne s'est arrêtée de justesse. Un enfant n'aurait probablement pas eu ce réflexe et il aurait été renversé par le bus. Même si je sais que la Municipalité l'a déjà fait, j'aimerais lui demander d'intervenir à nouveau auprès des MBC afin de demander aux chauffeurs de conduire de manière responsable.

M. Pache : Ayant été approché par des personnes hors Conseil au sujet du statut et de l'entretien de l'extrémité du chemin des Chantres, je voudrais interpeler la Municipalité au sens de l'article 63 de notre règlement. J'ai intitulé cette interpellation « Que se passe-t-il au chemin des Chantres, en particulier à son extrémité ? ». Comme le prévoit le règlement je présente le texte à M. le Président et vous prie de faire appel à au moins 5 membres qui me soutiendraient afin que je puisse développer plus avant. Je vous donne lecture du texte :

Selon le registre foncier et le site geo.vd.ch, le chemin des Chantres chemine sur 4 parcelles dont 3 sont classées Domaine Public cantonal (DP22, 24 et 25) et notre parcelle communale 67. Sur un tronçon le chemin est même coupé en deux, la partie « Jura » sur la parcelle communale et la partie « Lac » en Domaine Public cantonal. Il se trouve qu'au moins deux propriétaires dépendant partiellement ou complètement de la Parcelle 67 pour l'accès à leur parcelle m'ont approchés et, selon leurs dires, ont été approchés par la Commune afin que les modalités d'accès à la parcelle soient « régularisées » et que dorénavant ils participent à l'entretien dudit chemin. Si cela est vrai, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes :

- *Pour quelle raison les propriétaires concernés sont-ils traités différemment d'autres à l'avenue du Léman, au chemin des Charmilles ou des Pierrettes, sachant que les contribuables en question sont eux aussi soumis à l'impôt ordinaire ?*
- *Pourquoi la Municipalité n'entreprend-t-elle pas une procédure pour le l'entier du chemin*

des Chantres tombe dans le domaine communal ?

J'aimerais également ajouter quelque chose à mon interpellation. Il y a quelques années le Conseil a voté des travaux au chemin des Chantres, éclairage et canalisation si mes souvenirs sont bons, et à aucun moment cette question n'est venue sur la table. Je précise que je ne demande pas que la Municipalité réponde de suite car je suis bien conscient qu'un temps de réflexion est nécessaire.

M. le Président invite les membres du Conseil à signifier leur appui à cette interpellation.

L'interpellation étant appuyée par une vingtaine de membres, le Président ouvre la discussion.

M. Brandt : Il est vrai que vous avez, sur cette parcelle 67, un passage qui est un bout de Domaine Public et il y a les propriétaires. La Municipalité est intervenue auprès des propriétaires pour régulariser la situation parce qu'il n'y a pas de servitudes de passage. On se trouve actuellement dans une zone de non-droit par rapport au droit foncier. On a donc rencontré ces propriétaires et ils nous ont signifié que cette proposition ne leur convenait pas et ont avancé des éléments que nous avons dit vouloir prendre en compte. Pour l'instant il y a un statut qui nécessite une servitude pour que les gens puissent passer et nous n'avons fait que remettre les choses en ordre. Le corollaire de ce droit de passage est une participation aux frais d'entretiens. La Commune les a pris en charge pendant la précédente législature donc c'est quand même un très long terme. Est-ce que votre question c'est de faire passer tout le chemin au Domaine Public ? Alors ça fait partie de la réflexion mais on doit également voir l'intérêt général et on ne va pas passer le chemin dans le Domaine Public uniquement pour permettre à des propriétaires d'échapper à leurs obligations financières. Il faut des raisons objectives pour justifier un changement de statut de ce chemin.

M. le Président : M. Pache, la réponse vous semble-t-elle suffisante ?

M. Pache : La réponse est assez partielle. Je suppose qu'il y aura une réponse plus complète dans une prochaine séance.

M. Brandt : C'est tout le chemin que vous voudriez passer dans le Domaine Public ou uniquement l'extrémité ?

M. Pache : Nous avons été très surpris de découvrir qu'il y a avait du Domaine Public cantonal sur ce chemin et l'idée serait de régulariser la situation en passant l'entier du chemin dans le Domaine Public communal mais si vous avez des raisons impératives qui vous empêchent de la faire, j'aimerais juste les connaître.

M. le Président : La résolution est prise et réponse sera donnée par la Municipalité lors d'une prochaine séance du Conseil.

M. Dubuis : J'aimerais revenir sur le courrier que le Syndic Alain Clerc a envoyé au Président du Conseil. Une lettre qui entend interdire à tous les Conseillers communaux de prendre contact pour poser des questions avec le personnel communal sans une autorisation expresse, systématique de la Municipalité et ce quel que soit le sujet quel que soit le type de question. Je reproche à cette lettre aussi bien son contenu que ses conclusions. Son contenu d'abord. M. Clerc, vous vous appuyez sur la Loi sur les Communes pour justifier votre interdiction. Vous avez bien entendu sélectionné les articles de loi qui vous arrangeaient. Vous parlez de l'article 40 et vous citez le paragraphe H. Je vous donne lecture de la partie principale, celle qui pose le principe, c'est-à-dire l'article 40C : « Tout membre du conseil général ou communal peut

avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat ». Vous avez omis de signaler ce principe de base. Nous avons droit à l'information. Evidemment vous ne nous interdisez pas formellement cet accès mais vous ralentissez la procédure de sorte que dans les faits, souvent, on n'aura pas accès à l'information en temps voulu. Ensuite, vous vous appuyez sur l'article 40H pour légitimer votre interdiction. Je vous lis l'extrait concerné : « Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée... ». La municipalité peut demander à être entendue, elle ne doit pas être entendue. Il y a une grosse différence entre pouvoir et devoir. Je pense que si vous aviez demandé à être entendu dans le cas qui suscite votre lettre vous auriez été automatiquement entendu. Là vous laissez entendre que vous devez être entendu et c'est faux. Je conteste aussi les conclusions pour des raisons pratiques et pour des raisons d'honneur. Pour ce qui est des raisons pratiques, vous allez ralentir considérablement notre travail. Si chaque fois qu'on a une petite question à poser sur un point de détail, nous devons demander à la Municipalité son autorisation ça va alourdir considérablement notre travail. Il peut s'agir de n'importe quel thème, n'importe quelle question d'ordre technique par exemple et dont la réponse pourrait être donnée en 5 minutes. Effectivement on pourrait envisager, au vu du ralentissement de la procédure, de réduire le nombre de séances du Conseil communal afin d'avoir le temps de faire notre travail entre chaque séance. C'est également une question d'honneur. Votre interdiction marque une grande défiance vis-à-vis des Conseillers communaux. Vous ne leur faites pas confiance pour poser des questions légitimes, vous les soupçonnez de poser des questions tordues, illégitimes. Enfin vous montrez une grande défiance vis-à-vis du personnel communal. Vous considérez que le personnel communal n'est pas lui-même capable de savoir quelles questions sont légitimes et quelles questions ne le sont pas ni de renvoyer les personnes qui posent des questions injustifiées vers la Municipalité ou vers vous-même. Je trouve cette défiance très choquante de votre part.

M. le Syndic : Quand vous pensez que nous avons une défiance vis-à-vis des questions, du personnel communal et des Conseillers communaux, c'est votre interprétation M. Dubuis. Ce n'est pas du tout le cas. Mais lorsque vous faites partie d'une commission et que vous téléphonez à quelqu'un sans vous annoncer, la personne qui a reçu l'appel ne savait pas à qui elle avait affaire, vous devez savoir que l'ensemble du personnel n'est pas forcément habilité à vous donner toutes les réponses que vous souhaitez. Je me suis donc référé à cet article de loi afin de nous protéger mais ça n'a aucun sens de penser que je ne vous fais pas confiance et que je ne fais pas confiance à mon personnel. C'est uniquement votre interprétation.

Mme Berner : Je ne sais pas si cette réponse de M. le Syndic était une question d'ordre général mais en l'occurrence, puisqu'il s'agit de mon téléphone à Mme la responsable des RH qui a suscité l'envoi de ce courrier, je vis assez mal le fait que vous disiez que cette personne ne sait pas qui l'appelle ni dans quel contexte. Je me suis présentée, j'ai dit que j'allais devoir mener une commission pour discuter des indemnités du secrétaire communal, j'ai expliqué les questions que nous avions : s'agit-il d'un contrat avec des cotisations sociales ? S'agit-il d'indemnités comme pour les Conseillers communaux ? Je pense avoir expliqué très clairement de quoi il s'agissait, de quoi il retournait, qui j'étais et dans quel contexte je posais ces questions-là. J'abonde dans le sens des explications de M. Dubuis en lien avec cet article qui parle d'investigations. Je ne pense pas avoir mené des investigations auprès de Mme la responsable des RH. J'ai posé des questions de type administratif pour pouvoir ensuite en parler au membres de la commission.

M. le Syndic : A aucun moment je n'ai cité la personne qui était intervenue dans cette affaire et j'en ai donc fait une question d'ordre général et non pas une règle particulière visant une personne en particulier. C'est une règle de base qui est prévue dans la Loi sur les Communes.

Nous avons eu une demande d'une autre personne et un Municipal ici présent a répondu immédiatement. Ça peut donc se faire très bien comme ça, sans ralentir les commissions. Mme Berner n'a jamais été visée dans cette affaire.

M. Del Boca : Je connaissais le problème et le téléphone de Mme Berner si vous permettez j'ai une interprétation un peu plus nuancée. L'art 40C, al. 2 indique « Un membre du conseil général ou communal peut se voir refuser les informations suivantes : a) les documents internes sur lesquels la municipalité s'est directement fondée pour prendre une décision. b) les informations qui relèvent de la sécurité de la commune. c) les informations qui doivent rester confidentielles pour des motifs prépondérants tenant à la protection de la personnalité ou d'un secret protégé par la loi. ». L'article 40C traite du droit à l'information des Conseillers alors que l'art. 40H traite du droit à l'information des commissions. Je pense qu'il serait judicieux qu'une fois on se réunisse avec certains membres du Conseil et de la Municipalité pour déterminer les questions qui peuvent être posées. Un simple téléphone ne semble pas être ce que l'article 40H appelle une investigation. Je conçois que la question se pose et je pense qu'il faut la régler entre le Conseil communal et la Municipalité.

M. Brandt : Je pense que la suggestion de M. Del Boca est la meilleure. On peut définir un processus très simple qui permette d'éviter les choses qui fâchent. L'interprétation de la Loi sur les Communes règle les questions entre le Conseil et la Municipalité de façon horizontale. Après la verticalité, avec l'administration, c'est une autre question. Je pense M. Dubuis que vous êtes parti dans un raisonnement qui est faux. La personne qui a été contactée était dans tous ses états, elle ne savait pas si elle avait fait une erreur, si elle avait dit des choses qu'elle n'avait pas le droit de dire. Je vous rappelle qu'on est tous tenus au secret de fonction. Il y a des choses qu'on peut sortir et d'autres pas. Alors quand une personne débute dans son activité, qu'elle se retrouve à devoir dire des choses qui concernent le fonctionnement de son service et qu'elle plus ou moins en période d'essai, quand on a une conscience professionnelle on peut être troublé. C'est de là que c'est venu et ce n'est pas une question de règlement de comptes. C'est aussi la protection que nous devons au personnel de l'administration afin qu'ils ne soient pas sollicités par l'extérieur. C'est un filtre. Ce cas particulier vient d'une employée qui était dans une mauvaise situation et très mal à l'aise.

M. Dubuis : Je comprends tout à fait la situation de cette employée et je conçois tout à fait que certains échanges peuvent être difficiles mais je ne parlais pas du cas de cette employée, je parlais de la lettre de notre Syndic qui systématise l'interdiction : « La Municipalité doit impérativement avoir donné son accord pour qu'un membre d'une commission puisse contacter un employé communal. » Il n'est pas question ici d'un échange en particulier mais d'une interdiction systématique, quel que soit le Conseiller, quel que soit le membre du personnel communal, quelle que soit la question posée et quel que soit le thème abordé. C'est ça que je conteste. Je conçois qu'il puisse y avoir des problèmes dans certains échanges mais je pense qu'aucun problème ne légitime une interdiction systématique à tous les Conseillers communaux.

M. Brandt : Le secret de fonction auquel tous les employés de l'administration sont tenus les empêchent de vous renseigner. Pour être habilité à renseigner vos commissions ils doivent être relevés du secret de fonction. C'est comme ça, c'est une protection.

M. Dubuis : Est-ce que la moindre question technique, juste pour comprendre les choses, relève du secret de fonction ? C'est un peu facile, plus personne ne dit rien au nom du secret de fonction dans ce cas-là. Je vous parle de questions très techniques qu'on pourrait poser à un employé communal.

M. le Syndic : M. Dubuis, les RH et la Bourse ne sont pas techniques, ils relèvent du secret de fonction. Les questions techniques c'est par exemple : est-ce qu'on a le droit de mettre une bordure de 60 cm.?

M. Lehmann : J'ai été interpellé par la mise à l'enquête pour l'abattage d'un tilleul à la place du Débarcadère. Je voulais savoir s'il existe d'autres expertises. Je voulais savoir comment la Municipalité de Lonay a pu maintenir un très ancien tilleul en bonne santé. J'ai contacté M. Jonathan Leuba, expert en arbres, qui m'a dit qu'il avait expertisé notre tilleul et que sa vitalité était bonne. Il préconisait une taille de sécurité mais pas l'abattage.

M. le Syndic : Je vous rappelle qu'il y a quelque temps je vous avais parlé de l'inquiétude que nous avons pour ce tilleul. Cet arbre a été haubané de manière à essayer de le préserver le plus longtemps possible. Nous nous sommes rendus sur place lundi avec le garde forestier et nous avons constaté qu'il risquait d'y avoir une rupture de branche d'un moment à l'autre. Au niveau de la couronne vous avez une fissure qui s'est créée suite aux chutes de neige et aux fort vents de la semaine passée. Je ne veux pas prendre le risque qu'un arbre malade tombe sur la terrasse d'un établissement public qui est juste en face. Je ne prends pas le risque qu'une famille qui mange sa glace sur le banc public prenne une branche sur la tête. Cet arbre sera abattu parce qu'il est malade et dangereux mais il sera remplacé au même endroit par un tilleul d'une taille déjà importante. En général il y aura d'ailleurs 19 arbres qui devront être abattus mais 25 seront plantés pour les remplacer.

M. le Président : Vous pouvez faire opposition M. Lehmann puisqu'il y a une mise à l'enquête.

Mme Parent : Je voudrais faire une annonce à propos des cartons du cœur. L'année dernière nous avons fait une collecte qui a bien marché. C'est très important parce qu'il y a de plus en plus de gens qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois et qui en ont besoin. Cette année la collecte aura lieu le samedi 11 mai sur la place Centrale, comme l'année dernière. Vous pouvez apporter des vivres ou de l'argent de 9h00 à 17h00. Il aura aussi cette année des collectes dans certains immeubles qui seront indiquées par des pancartes. Merci d'avance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23h05 et invite à partager un verre de l'amitié.

Conseil communal

M. René Piller
Président



Mme Olga Aguilar
Secrétaire